

COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLONGES
En date du 04 février 2021 à 19H30 à la salle des fêtes de CHALLONGES

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Serge JOURNAL, Jacques BARUT, Christian BIZET, Bernadette BOCCON, Tom BORDIGONI, Lucie BRILLAT, Stéphanie DUCRUET, Lydie JACQUEMOUD, Jean-Luc KOHLER, Eddy TRANCHAND, Thomas RAINER

Excusée : Catherine DOUKMEDJIAN pouvoir Sophie COLAS

Secrétaire de mairie : Passet Anne-Sophie

Date de convocation : 01^{er} février 2021

Secrétaire de séance : Bernadette BOCCON

Ouverture de séance : 19H30

Clôture de séance : 21H23

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Délibération tarifs concessions cimetièrè
- Convention avec le SIVU pour le remboursement des frais à la commune
- Choix entreprise travaux boulangerie
- Délibération choix du DPO RGPD
- Divers

DELIBERATION TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Madame Le Maire expose qu'actuellement, au sein du cimetière communal, les personnes désirant y fonder une sépulture ont le choix entre une concession de terrain de deux places pour une durée de 30 ans, une mise à disposition d'une case au sein du columbarium pour recueillir jusqu'à quatre urnes pour une durée de trente ans ou d'une dispersion de cendres dans le jardin du souvenir gratuite.

Mme Le Maire propose de réviser les tarifs qui n'ont pas été modifié depuis 2002 :

- Concessions	200€
- Case Columbarium	750€
- Caverne	550€

Le conseil vote à 14 voix pour et une abstention les nouveaux tarifs des concessions et demande à ce que ces tarifs puissent être révisées chaque année.

CONVENTION AVEC LE SIVU

Madame Le Maire rappelle les statuts du SIVU depuis sa création le 1^{er} janvier 2000 sont incomplets et qu'il y a lieu de faire une convention pour que la commune puisse se faire rembourser les frais de chauffage et si besoin les travaux de l'ancien bâtiment commun.

CHOIX ENTREPRISE BOULANGERIE

Monsieur Damien BORNENS présente le projet d'aménagement de l'extension existante de la boulangerie. Le Conseil vote a 12 pour et 3 absentions.

Les devis présentés comportant des imprécisions et des écarts de prix conséquent, Il est décidé de reporter au prochain conseil le vote des travaux.

DELIBERATION CHOIX DPO RGD

Le règlement général sur la protection des données impose à toutes les structures publiques de désigner un délégué à la protection des données. C'est la première étape pour assurer une protection maximale des données.

La Communauté de Communes, suite à l'audit de 2020 a proposé aux communes de mutualiser ce service. Mme le Maire propose de retenir l'entreprise COVATEAM, à l'origine de l'audit et la moins-disante pour assurer cette mission de protection pour la somme de 1 200 € HT/an.

Le Conseil vote à l'unanimité

DIVERS

Schéma de mutualisation : Mme Le Maire rappelle que la CCUR propose un schéma de mutualisation, les dispositions de ce schéma sont à étudier. Il est demandé au Conseil d'en prendre connaissances.

TDF : Suite à la demande de recours gracieux de TDF, Mme Le Maire propose d'y répondre par la négative, rappelant deux points non respectés au PLUi : l'impact visuel et le risque Aléa 2 glissement de terrain (sans présentation de l'étude de sol).

Un courrier sera prochainement adressé à TDF leur demandant de rencontrer les élus en Mairie afin d'entamer une discussion prenant en compte ces éléments ainsi que la résorption des zones blanches sur la commune. Et rappelant, au passage, la bienséance avant tout projet d'une rencontre en Mairie.

Route de Volland/ Franclens : En raison de l'état de la route après le virage en sortie de Volland, Mme le Maire propose de fermer la route pour une durée indéterminée et de mandater un expert afin de connaître les raisons du glissement de terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt-trois minutes.

Madame Le Maire de Challonges

